



**AQPRDE**

Association québécoise  
du personnel retraité  
de direction des écoles

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 À 9 h 30

## Hôtel Québec Inn

7175 boulevard Wilfrid-Hamel Ouest  
Québec, QC

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association québécoise du personnel retraité de direction des écoles (AQPRDE) tenue à l'hôtel Québec Inn, 7175 boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, Québec, QC, sous la présidence de François Michel Bolduc.

### PRÉSENCES (70 membres)

Allard Jeanne d'Arc	Deschamps Rosaire	Linteau Hélène
Amyot Marc	Drouin Pierre	Mami Mahfoud
Baillargeon Bernard	Dubé Danielle	Martel Raymond
Beaudoin Lise	Dumas Anick	Meunier Yvan
Bertrand Michel	Gagné Bernard	Nadeau Gilles
Blanchette Jacques	Gagné Georgianne	Norton Mary
Boies Jules	Gagnon France	Pelletier Michel
Bois Jacques	Gauvin Réjean	Pichette Éric
Bolduc François Michel	Giguère Jean-François	Plamondon Isabelle
Bouchard Francine	Grant Georges	Pothier Louise
Bouchard Jean-Pierre	Guimont Alain	Pross Karmen
Boulet Jocelyn	Harvey Jacques	Rivard Marthe
Bourget Denis	Jobin Martine	Robitaille Réjean
Bruneau Jean	Joncas Lise	Rodrigue Serge
Camiré Gisèle	Lachance Renée	Rodrigue Paulyne
Caron Gilberte	Ladouceur Michèle	Roy Jean
Caron Marc-André	Lapointe Jacques	Ruel André
Chabot Marie-Andrée	LaRochelle Lucy	Sévigny Pierre
Chevalier Huguette	Lavoie Cécilienne	St-Jean Claude
Côté Hélène	Lavoie Raymond	Sylvain Dufresne Berthe
D'Anjou Josée	LeFrançois Denise	Tanguay Guy
Dagenais Michel	Légaré Daniel	Tremblay Michel
Dépatie Louise	Lemay Gabriel	Trudel Michel
		Verret Pierre

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et présentation du comité « Action collective »
2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Historique de la situation liée au RRPE et étapes de la démarche juridique contre la loi 126
  - 4.1 Bref historique (Mahfoud Mami et Pierre Verret)
  - 4.2 Éléments importants du jugement (Mahfoud Mami et Pierre Verret)
5. Financement de l'action collective (Renée Lachance)
6. Pertes financières par la loi 126 – Calculateur – 2 exemples (Renée Lachance)

7. Recommandations du conseil d'administration
  8. Période de questions
  9. Levée de l'Assemblée
  10. Ateliers
    - Atelier 1 – vous devez apporter ordinateur ou tablette avec Excel et votre document « Votre rente 2023 – Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) » produit par Retraite Québec chaque année (envoi par la poste ou disponible sur le site Retraite Québec – Mon dossier)
    - Atelier 2 – Pierre Verret et Mahfoud Mami répondront aux questions plus personnelles concernant le jugement Lussier
    - Atelier 3 – Placotage avec vos collègues
- 

## **1. Ouverture de l'assemblée et présentation du comité « Action collective »**

Le président de l'AQPRDE, François Michel Bolduc, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et présente les membres du comité « Action collective » : Renée Lachance, Denise LeFrançois, Mahfoud Mami, Pierre Verret et lui-même. L'assemblée débute à 9 h 43.

## **2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée**

Selon l'article 3.12 des règlements de l'Association qui décrit les pouvoirs de l'Assemblée générale, la nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée n'est pas nécessaire, car le président, monsieur François Michel Bolduc, et la secrétaire, Denise LeFrançois, acceptent d'emblée d'occuper la fonction pour cette assemblée générale extraordinaire.

## **3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour**

Les membres ayant pris connaissance de l'ordre du jour, **il est proposé par Réjean Gauvin, avec l'appui de Marie-Andrée Chabot** d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité**

## **4. Historique de la situation liée au RRPE et étapes de la démarche juridique contre la loi 126**

### **4.1 Bref historique (Mahfoud Mami et Pierre Verret)**

Rédigé en collaboration avec Pierre Verret, Mahfoud Mami trace, à l'écran, un bref historique du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) depuis sa création en janvier 1997 à la désindexation imposée par loi 126 en mai 2017.

Il fait un retour sur les étapes de la démarche juridique pour contrer la loi 126 à compter de 2017 jusqu'en septembre 2024.

### **4.2 Éléments importants du jugement (Mahfoud Mami et Pierre Verret)**

Mahfoud Mami présente des extraits importants du jugement de l'honorable Sylvain Lussier qui définissent les droits des membres formant le groupe.

Il revient sur la lettre reçue par tous les retraités du RRPE et explique les conséquences de s'exclure ou non du groupe.

## **5. Financement de l'action collective (Renée Lachance)**

Renée Lachance aborde les points suivants :

- Les travaux menés par la firme d'avocats Davies et les coûts engendrés

- La contribution des associations membres de l'InterOrg
- La participation et la contribution de l'AQPRDE à l'Alliance InterOrg
- Le financement de l'action collective que l'on gagne ou perde notre cause
- L'explication du procédurier pour contribuer volontairement au financement de l'action collective.

## **6. Pertes financières par la loi 126 – Calculateur – 2 exemples (Renée Lachance)**

En utilisant le calculateur disponible sur le site « Les retraités du RRPE », Renée Lachance démontre que les membres du groupe, selon leur situation, ont connu et connaissent encore des pertes financières importantes depuis l'application de la loi 126 de 2018 à 2023.

À l'aide d'un exemple, en utilisant un calculateur, elle explique les étapes à suivre afin que chacun puisse calculer les pertes financières encourues. Un seul exemple a suffi pour faire comprendre aux membres la démarche.

Pierre Verret précise quelques éléments de l'aspect financier de l'action collective.

## **7. Recommandations du conseil d'administration (François Michel Bolduc)**

À la suite du travail fait par le comité « Action collective », le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la résolution suivante lors de sa rencontre du 13 novembre dernier :

- Que le conseil d'administration invite les membres à ne pas s'exclure de l'action collective;
- Que le conseil d'administration invite les membres à ne pas adhérer à l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP);
- Qu'il invite les membres à contribuer financièrement, sur base volontaire, à la cause en utilisant le site « les retraités du RRPE ».
- Que l'AQPRDE participe financièrement à l'action collective à la hauteur de 8 000 \$ (20 \$ par membre X 391 membres). Le montant sera réservé et remis au moment jugé opportun.

François Michel Bolduc précise la contribution financière est volontaire pour les membres. Il mentionne également qu'il effectuera des démarches afin que l'AQPRDE puisse réintégrer l'InterOrg qu'elle a quitté en 2021. Finalement, il rappelle qu'une somme de 8 000 \$ sera prise dans les surplus de l'AQPRDE et remis au moment opportun.

## **8. Période de questions**

Toutes les questions des membres ont été répondues au fur et à mesure de la présentation des points à l'ordre du jour.

## **9. Levée de l'assemblée**

Bernard Gagné propose de lever l'assemblée à 11 h 30.

## **10. Ateliers**

Denise LeFrançois et François Michel Bolduc présentent les ateliers offerts et indique où chaque atelier aura lieu.